

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHELEMY ET À SAINT-MARTIN

SECRETARIAT GÉNÉRAL
SCSPP

Arrêté n° 2015 /PREF /CSPP - 105 du 22 septembre 2015

portant renouvellement d'agrément d'une association
pour recevoir les déclarations d'élection de domicile

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

Vu les articles L 264-1 à L 264-10 et D 264-1 à D 264-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la demande du 28 mai 2015 de l'association Le Manteau – Route de Fort Louis 97150 SAINT-MARTIN, de renouveler l'agrément pour recevoir les déclarations d'élection de domicile, demande complétée le 10 septembre 2015.

Considérant l'activité de l'association Le Manteau qui accueille des personnes privées de domicile.

Sur proposition du secrétaire général de la préfète déléguée de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

ARRETE

Article 1 – L'association Le Manteau de Saint-Martin est agréée en vue de recevoir les déclarations d'élection de domicile des personnes accueillies dans les dispositifs d'accueil de jour ;

Article 2 – L'association se conformera aux obligations contenues dans la réglementation applicable, notamment au secret professionnel défini à l'article 226-13 du code pénal ;

Article 3 – En cas de manquement grave de l'association à ses obligations, la suspension ou le retrait de l'agrément sera prononcé par la préfète déléguée, qui prendra toutes dispositions nécessaires pour que la continuité du traitement des dossiers soit assurée en vue de leur transmission à l'organisme compétent pour prendre la décision ;

Article 4 - Le présent agrément est accordé pour une durée de trois ans à compter de sa publication ;

Article 5 – Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Pour le représentant de l'État et par délégation,
La préfète déléguée

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized capital 'A' followed by a horizontal line that ends in a vertical bar on the right.

Anne LAUBIES